Envoyé en préfecture le 08/04/2026
Reçu en préfecture le 08/04/2026
Publié le
ID : 022-212202451-20260402-260408-DE

DEPARTEMENT DES CÔTES D'ARMOR
ARRONDISSEMENT DE LANNION

MAIRIE DE PLUZUNET
TI KER PLUNED

22140 PLUZUNET
Tél. 02.96.47.82.41
Fax. 02.96.47.82.60

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU JEUDI 2 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le 2 avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Romuald COCADIN, Maire

Étaient présents : Romuald COCADIN, Maire, Mesdames Patricia LE QUÉRÉ, Patricia BEAUZELS, Eve ERNOULT, Edith CONGARD, Marie-Ange HERVO, Clervie LE CORRE, conseillères municipales ; Messieurs Gaétan DAVAÏ, Jean-Marie INTEM, Philippe GASNIER, Benoit LE CARLUER, Joseph LE MOAL, Patrick LE ROUX, Paul PRIGENT, conseillers municipaux.

Absent excusé : Mme Josiane LE TALLEC - qui donne procuration à Mme Edith CONGARD

Mme Patricia LE QUÉRÉ est nommée secrétaire de séance.

o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o
Délibération n° 26.04.08

Objet : Nomination d'un correspondant « incendie et secours »

Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor nous informe que le Conseil Municipal doit désigner un « Correspondant Incendie et Secours » parmi les membres du Conseil Municipal pour représenter la Commune de PLUZUNET.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de nommer Benoît LE CARLUER, Conseiller Municipal, « Correspondant Incendie et Secours » qui dès à présent représentera la Commune de PLUZUNET.

Fait et délibéré, à Pluzunet les jour, mois et an précités

Pour extrait conforme au registre dûment signé

La secrétaire de séance,
Patricia LE QUÉRÉ

Le Maire,
Romuald COCADIN

MAIRIE DE PLUZUNET 22140 (Côtes-d'Armor)